

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

AR Prefecture

063-256300997-20230406-419_2023
Reçu le 20/04/2023 Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures, les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 28/03/2023

Membres	
Titulaires En exercice	14
Présents	10
Suppléants En exercice	14
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	12 12 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Norbert ARMENGAUD, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Tony BERNARD, Gérard RIMBERT, Yves GACON, Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING et Chantal CHASSANG

Étaient absents : Madame Sandrine PERI, Monsieur Marc BONNOT, Monsieur Frédéric CHONIER, Monsieur Thomas BARNERIAS

Procuration : Monsieur BARNERIAS à Madame DA SILVA, Monsieur CHONIER à Mr RIMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Tony BERNARD

Objet de la délibération : Compte Administratif et compte de gestion (3 budgets)

La commission administrative,

Après avoir entendu le rapport de Guy PRADELLE, et s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Gérard RIMBERT, Délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Guy PRADELLE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M Gérard RIMBERT, pour le vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Guy PRADELLE, ordonnateur, a normalement administré pendant l'exercice 2022, les finances du syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget général 2022, et de ses annexes, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AR Prefecture

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2022, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Rec. Le 20/04/2023

A/ Eau Potable

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 289 246.17 €

Recettes : 1 194 626.14 €

Résultat pour l'exercice : **Déficit : 94 620.03 €**

Section d'Investissement : Dépenses : 405 199.74 €

Recettes : 170 817.60 €

Résultat de l'exercice : **Déficit de : 234 382.14 €**

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Section d'exploitation : Excédent : 30 637.73 €

Section d'investissement : Excédent : 129 145.58 €

B/ Annexe assainissement collectif

Section de fonctionnement : Dépenses : 396 777.10€

Recettes : 348 522.01 €

Résultat de l'exercice : **Déficit de : 48 255.09 €**

Section d'Investissement : Dépenses : 123 924.79 €

Recettes : 156 125.75 €

Résultat de l'exercice : **Excédent de : 32 200.96 €**

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Section d'exploitation : Excédent de 28 138.27 €

Section d'investissement : Déficit de 294.04 €

AR Prefecture

C/ ~~Annexe assainissement non collectif~~ 23-DE
Reçu le 20/04/2023

Section de fonctionnement : ~~Dépenses : 143 561.77 €~~

Recettes : 111 173.11 €

Résultat pour l'exercice :

Déficit de : 32 393.66 €

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Section d'exploitation : Déficit : 62 427.52 €

Le Président réintègre la salle

Le comité délibère et approuve les comptes de gestion préparés par le Receveur, et présenté par Monsieur le Président, en tous points semblables aux comptes administratifs précédemment adoptés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 06 avril 2023

Le Président,
Guy PRADELLE

